# 15 VIE TERRESTRE



## PRINCIPAUX AXES DE L'ODD 15

- I. Préserver les écosystèmes terrestres
- II. Renforcer le lien entre développement économique et protection de la biodiversité

## **REALISATIONS ET ENJEUX**

# I. Préserver les écosystèmes terrestres

En Tunisie, la proportion de la surface du pays couverte par les zones forestières n'a pas changé au cours des dernières années. Les actions gouvernementales (reboisement, protection des forêts, etc.) ont permis de ralentir le cours de la déforestation. La proportion de la surface du pays couverte par des zones forestières est de 8,36% en 2016 contre 8,12% en 2010.

Toutefois, il est important de signaler que cette couverture forestière demeure faible. Conjuguée avec l'aridité du climat (96% des surfaces sont en zones arides et semi-arides) et les changements climatiques (voir ODD13 du présent document), la faiblesse de la couverture forestière ne peut qu'accentuer la désertification, la dégradation et la perte de productivité des écosystèmes agricoles, pastoraux et forestiers. Le problème de la surexploitation et la dégradation des ressources forestières en Tunisie est dû à deux carences essentielles. Premièrement, en absence de données fiables et mises à jour sur l'évolution et les changements de l'espace forestier, il est difficile de suivre les écosystèmes et les activités liées au secteur forestier. Deuxièmement, bien qu'un système de suivi des réalisations annuelles des plantations forestières et pastorales a été mis en place depuis 1990, les inventaires nationaux forestier et pastoral sont à la fois irréguliers et incomplets. Seulement deux inventaires avaient eu lieu. Le premier inventaire date de l'année 1995 (année de référence 1990) et le second a été réalisé en 2010 (année de référence 2000).

Bien que les ressources forestières revêtent d'une grande importance économique et sociale, elles ne sont pas encore gérées et valorisées de façon optimale. Face à la dégradation forestière ayant touchée plus de 380 000 ha, soit 40% de la superficie forestière totale, plusieurs efforts ont été entrepris par la Tunisie en matière de reboisement. Ces efforts ont concerné une surface équivalente à 110 000 ha entre 2000 et 20015 (DGF, 2016). Pour accélérer ces efforts, la Tunisie a mis en place une stratégie nationale de développement et de gestion durable des forêts et des parcours (2015-2024) afin de renforcer de reboisement. Cette stratégie vise la mise en place d'un cadre favorable incitatif au développement de l'économie verte, le renforcement de la prise de conscience de l'impact des changements climatiques sur les espaces forestiers et la promotion du partenariat public-privé. Elle a fixé comme cible le reboisement de 16 000 ha par an contre 6 200 ha au cours des 5 dernières années ainsi qu'une amélioration du rythme d'aménagement forestier de 36% à 60%.

En ce qui concerne la proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées (cible 15.3.1), il importe de noter que la Tunisie, pays partie de la convention cadre de la lutte contre la désertification (CC-LCD), a adopté la méthodologie développée par le secrétariat de la convention pour renseigner cet indicateur (voir système PRAIS, CC-LCD).

# **DES DEFIS A SURMONTER**

La Tunisie dispose de plusieurs stratégies visant la préservation des écosystèmes terrestres et la protection de la biodiversité. Toutefois plusieurs défis demeurent et persistent.

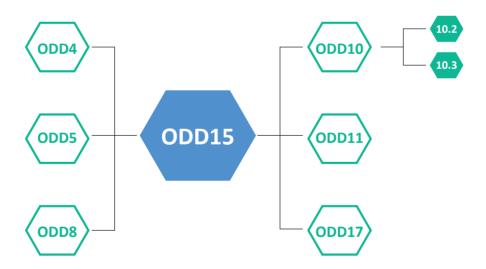


Figure 23: écosystèmes terrestres : stratégies et défis

Stratégie disponibles	Stratégie Nationale de Développement Durable ;
	Stratégie Nationale de Protection de l'Environnement post 2020 ;
	Programme d'action nationale de lutte contre la désertification (2018-2030);
	Stratégie Nationale de Prévention, la gestion et la Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (2019-2030) ;
	Stratégie de conservation des eaux et du Sol (2030) ;
	Stratégie nationale de développement et de gestion durable des forêts et des parcours (2015-2024).
Défis	Absence d'un cadre juridique favorable et d'une institution spécialisée permettant une gestion efficace des thématiques de la biodiversité ;
	Nécessité de renforcer le mécanisme existant de coordination de la lutte contre la dégradation des terres et de la désertification.

# SYNERGIES ET LIENS AVEC LES AUTRES ODD

Une cartographie des parties prenantes concernées a été élaborée par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement englobant les représentants suivants : Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, Ministère de développement, de l'investissement et de la coopération internationale, Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et l'aménagement du Territoire, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Ministère de l'Education, Groupements interprofessionnels spécialisés, Syndicat des Agriculteurs, le secteur Privé, les ONG actives en matière de l'Environnement, lutte contre la dégradation des Terres et de la biodiversité y compris les organisations féminines, les instances d'appui technique et financier (nationale, régionale et internationale).



# **BONNES PRATIQUES**

Malgré tous ces défis, quelques expériences méritent d'être renforcées afin de réaliser les cibles de l'ODD15. On cite notamment : (i) L'agriculture de Conservation ; (ii) L'agriculture Biologique.

